

eThekwini Indicators, Definitions and Scoring Criteria

Traffic Light Indicator	Definition	Criteria for Green	Criteria for yellow	Criteria for Red
1) Ont-ils signé la Déclaration d'eThekwini?	La réponse est OUI ou NON – indiquez si le pays était représenté à la conférence AfricaSan 2008 et s'est engagé pour la mise ne œuvre des engagements d'eThekwini	Si le pays était représenté et s'est engagé à mettre en œuvre les engagements de la conférence d'AfricaSan+5	Pas applicable	Pas encore signée
2) Existe-t-il une Politique nationale d'assainissement*	Une politique nationale d'assainissement est un document formel préparé par le gouvernement et endossé les législateurs (parlement) pour fournir une vision, une direction stratégique, des arrangements institutionnels, un cadre de coordination et d'exécution, des mécanismes de financement, des options technologiques pour l'assainissement.	Si le pays a une politique d'assainissement qui a été préparée par le gouvernement et endossée par le parlement	Si le pays a une politique préparée par le gouvernement, mais pas encore endossée par le parlement	Si il n y aucune politique

<p>3) Is there one national sanitation plan to meet the MDG target and does it address the 8 recommended dimensions from the AfricaSan Conference?</p>	<p>Ceci se réfère à la stratégie relative à l'OMD pour l'assainissement ou au plan qui traitent des 8 dimensions recommandées (i.e. arrangements institutionnels, coordination, politique/stratégie, demande & fourniture de services et produits d'assainissement, renforcement des capacités, financement et décentralisation, et suivi-évaluation)</p>	<p>Si le pays a un plan d'assainissement et d'hygiène préparé et mis en œuvre avec les 8 dimensions</p>	<p>Si le pays a un plan préparé et comprenant au moins 4 des 8 dimensions, mais pas mis en œuvre</p>	<p>Si le pays n'a pas de plan</p>
<p>4) Quelle place occupe l'assainissement dans le DRSP?</p>	<p>Ceci implique que le DSRP comprenne une section sur l'assainissement</p>	<p>Si le DRSP comprend une section sur l'assainissement avec des détails sur l'urbain, le rural, l'assainissement des ménages et des institutions, les excréta et les eaux usées avec des lignes budgétaires et une définition des rôles et responsabilités pour la mise en œuvre, la coordination, le suivi et le reporting</p>	<p>Si le DRSP comprend une section sur l'assainissement, mais avec très peu de détails et pas d'allocations budgétaires pour la mise en œuvre.</p>	<p>Pas de mention de l'assainissement dans le DRSP.</p>

<p>5) Existe-t- il une institution responsable pour prendre le leadership?</p>	<p>Principale institution responsable – identifiée avec un mandat clair pour le développement des programmes d’assainissement, leur mise en œuvre et leur suivi-évaluation</p>	<p>Une institution désignée avec un mandat pour fournir le leadership pour les programmes d’assainissement, leur développement et leur mise en œuvre, leur suivi-évaluation et qui a la capacité et les ressources pour exécuter son mandat</p>	<p>Une institution désignée avec un mandat pour fournir le leadership pour les programmes d’assainissement, leur développement, leur mise en œuvre, leur suivi-évaluation, mais sans la capacité et les ressources pour exécuter son mandat</p>	<p>Pas d’institution désignée avec un mandat clair</p>
<p>6) Y a-t- il un seul organe de coordination qui implique toutes les parties prenantes?</p>	<p>Un organe de coordination impliquant toutes les parties prenantes se rapport à un groupe national intersectoriel avec un mandat pour assurer la consolidation et la cohérence de tous les programmes d’assainissement pour éviter la duplication et augmenter le rapport coût-efficacité</p>	<p>Un organe/groupe avec un mandat et des ressources et capacités effectives, ainsi qu’une reconnaissance par les autres pour la coordination du secteur</p>	<p>Un organe/groupe avec un mandat, mais sans les ressources et capacités effectives, et sans la reconnaissance par les autres pour la coordination du secteur</p>	<p>Aucun organe ou groupe en charge de la coordination du secteur</p>
<p>7) L’Etat a- t- il une ligne budgétaire spécifique pour l’assainissement?</p>	<p>Ligne budgétaire du secteur public au niveau national ou local, allouée aux programmes/interventions d’assainissement</p>	<p>Les ressources budgétaires du secteur public sont allouées à l’assainissement et utilisées</p>	<p>Les ressources budgétaires du secteur publiques sont allouées à l’assainissement, mais pas utilisées</p>	<p>Pas d’allocations budgétaires par le secteur public pour l’assainissement</p>
<p>8) Alloue- t- on 0.5% du PNB au secteur de l’assainissement?</p>	<p>0.5% du PNB alloué au secteur de l’assainissement est la cible endossée par les pays qui se sont engagés à mettre en œuvre les engagements d’eThekwini</p>	<p>Les allocations budgétaires du secteur public pour les programmes d’assainissement par le secteur public sont au moins 0.5% du PNB</p>	<p>Les allocations budgétaires du secteur public pour les programmes d’assainissement sont entre 0.1 % - 0.5% du PNB.</p>	<p>Les allocations budgétaires du secteur public pour les programmes d’assainissement sont inférieures à 0.1% du PNB.</p>

<p>9) Le secteur de l'assainissement dispose-t-il d'un système de suivi-évaluation?</p>	<p>Le système de suivi-évaluation est en place avec un leadership et endossé par le gouvernement</p>	<p>Le système de suivi-évaluation est en place et effectif avec des processus de gestion, des systèmes d'information, des normes, des stratégies, des plans, des indicateurs, des mécanismes de reporting et de partenariats, et ledit système est utilisé par toutes les parties prenantes qui ont la capacité et les ressources</p>	<p>Le système de suivi-évaluation est en place mais pas fonctionnel (pas de capacité et pas de ressources)</p>	<p>Pas de système formel de suivi-évaluation</p>
<p>10) Est-ce que les programmes d'assainissement institutionnel comprennent des interventions spécifiques sur le genre ?</p>	<p>Les programmes d'assainissement institutionnel se réfère principalement à l'assainissement dans les écoles et centres de santé; le genre se réfère à la séparation des toilettes des homes et des femmes, des garçons et des filles</p>	<p>Si les programmes d'assainissement institutionnel comprennent des interventions spécifiques sur le genre et sont mis en œuvre</p>	<p>Si les programmes d'assainissement institutionnel comprennent des interventions spécifiques sur le genre, mais ne sont pas mis en œuvre</p>	<p>Si les programmes d'assainissement institutionnel ne comprennent pas des interventions spécifiques sur le genre</p>
<p>Légende</p>				
<p>Score</p>	<p>Pas de donnée disponible</p>	<p>Bon = 2</p>	<p>En cours = 1</p>	<p>Pas Progrès = 0</p>

*Assainissement – Défini par le Rapport de la Conférence d’AfricaSan comme étant l’évacuation des excréta et la gestion des eaux usées domestiques, pour le cas particulier de ce rapport, l’hygiène peut être inclus dans le terme « assainissement ».

** Si le pays n’a pas de DSRP; Est ce que l’assainissement est traité dans les autres plans nationaux de développement